

## TERMES DE REFERENCE

### **Proposition d'un statut du personnel et d'un mode de gestion des ressources humaines pour la FTNS**

#### **I. Contexte**

La Fondation TNS est un Fonds fiduciaire pour l'environnement pionnier dans la région d'Afrique centrale avec pour objectif de contribuer au **financement à long terme des activités de conservation, d'écodéveloppement et de coopération transfrontalière** au sein du complexe forestier appelé le Tri-national de la Sangha (TNS).

Fruit d'un véritable partenariat entre acteurs publics et privés, et précurseur en tant que fonds fiduciaire pour l'environnement à vocation tri-nationale, la Fondation pour le Tri-national de la Sangha (FTNS) fait figure de modèle pour la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables en appui au Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

La FTNS, créée en mars 2007, est une entité privée caritative de droit anglais avec l'appellation *Sangha Tri national Trust Fund Limited*. Elle a été enregistrée au Royaume-Uni où elle a reçu le statut d'organisation caritative en 2008 sous les numéros N°1123276 et 6193079. Dans chacun des trois pays concernés (Cameroun, Congo, Centrafrique), la FTNS a conclu un accord de coopération avec leurs ministères en charge des Forêts et des Aires protégées en 2008.

La FTNS a été reconnue comme association étrangère autorisée à exercer au Cameroun en 2010.

La programmation des activités de la FTNS se greffe sur sa stratégie globale définissant ses domaines d'intervention tant dans les parcs nationaux (PN) que dans les zones d'influence autour des PN (zones tampons et périphériques). La programmation est triennale, ensuite déclinée en plans annuels. La FTNS procède à la clôture de l'exercice écoulé (audit), à la mise à jour du programme triennal et à la préparation du plan de travail annuel de l'exercice suivant. Cet exercice vise l'intégration de l'expérience cumulée des gestionnaires des PN et des acteurs d'exécution de la FTNS dans les plans de réalisation.

La zone de protection principale du TNS comprend les Parcs nationaux de Lobéké (Cameroun), Dzanga-Ndoki (RCA) et Nouabalé Ndoki (Congo). La zone périphérique contient des forêts de production (concessions d'exploitation forestière industrielle, forêts communales, forêts communautaires), des zones de gestion de la faune (concessions de chasse sportive, zones de chasse communautaire) et des zones d'agroforesterie ainsi que des zones d'habitation. Le TNS est un modèle pionnier d'initiatives de conservation transfrontalières et de développement d'une politique forestière dans le bassin du Congo. Le TNS comporte aussi une zone périphérique multi-usages dans laquelle l'extraction de ressources est autorisée et où, suivant l'aire protégée nationale, une gestion communautaire et durable des ressources forestières et animales est pratiquée.

## **II. Problématique et justification**

Le Bureau exécutif de la FTNS, sis à Yaoundé (Cameroun), comprend une équipe restreinte (appelée à s'étoffer si de nouveaux projets sont engagés) composée de : 1 Directeur exécutif (DE), 1 Chargé de programmes (CP), 1 Assistant comptable et logisticien, 1 Assistante de direction, 1 chauffeur, 1 agent d'entretien, soit six employés permanents. A cette équipe, s'ajoutent deux comptables (ARC), un informaticien (NetServe) et un conseiller technique (GFA).

Lors du dernier Conseil d'administration (25 et 26 novembre 2015, Yaoundé), une note sur l'adoption d'un régime indemnitaire de la FTNS a été présentée. Entre autres propositions pour le Bureau exécutif (BE), on relève un treizième mois, des primes forfaitaires, des remboursements de course professionnelle et une grille de per diem proposée pour différentes situations (terrain FTNS, Afrique centrale, hors Afrique centrale).

Parallèlement à la préparation de la FTNS pour une démarche de changement de statut juridique (mission en cours), la FTNS souhaite mieux connaître le fonctionnement des autres organisations internationales (gestion des ressources humaines) afin de faire des propositions équitables et motivantes pour son personnel.

## **III. Description de la mission**

### **a) Objectif global**

Sur la base d'une étude approfondie du fonctionnement des organisations internationales<sup>1</sup> (gestion des ressources humaines - GRH), proposer plusieurs options de statut du personnel et de règlement de GRH de la FTNS en accord avec le futur statut juridique de la FTNS.

Cette mission vise plusieurs objectifs spécifiques.

### **b) Objectifs spécifiques**

- Faire une enquête auprès des organisations internationales intervenant au Cameroun en vue de connaître leur mode de gestion des ressources humaines (salaires, primes, indemnités, régime fiscal, avantages en nature, remboursement de frais professionnels, formation, mobilité, per diem, etc.) ;
- En déduire un tableau comparatif analysant les avantages / inconvénients de chaque organisation ;
- Proposer les lignes directrices d'un mode de gestion des ressources humaines de la FTNS ;
- Produire un statut du personnel avec plusieurs options et leurs atouts/contraintes.

### **c) Produits (livrables) attendus**

- Un rapport provisoire analytique du mode de gestion des ressources humaines des organisations internationales intervenant au Cameroun est produit ;
- Un rapport provisoire présentant un statut du personnel adapté au nouveau statut juridique du personnel est produit ;
- Après observations de la FTNS sur ces deux rapports, un rapport global est produit et présenté au personnel de la FTNS.

### **d) Esquisse méthodologique**

L'expert proposera une démarche méthodologique claire basée sur les présents termes de référence et tenant compte du contexte national d'intervention des organisations internationales au Cameroun. Il proposera une logique et un chronogramme d'intervention.

---

<sup>1</sup> GIZ, SNV, PNUD, BM, WWF, WCS, BAD, CIFOR, FAO, UICN, etc.

#### IV. Durée de la mission

La durée de la mission est de 30 jours à compter du 16 mai 2016.

#### V. Critères de sélection de l'expert

##### Formation académique

- Avoir au minimum un Bac + 5 en management des organisations et en gestion des ressources humaines.

##### Expérience

- Posséder une expérience avérée d'au moins 10 ans en matière de gestion des ressources humaines dans une organisation (internationale, nationale) ;
- Avoir réalisé plusieurs diagnostics du management (dont GRH) d'organisations internationales/nationales intervenant au Cameroun ;
- Avoir au moins une expérience professionnelle de proposition d'un statut du personnel, d'un règlement de GRH, etc. ;
- Avoir une bonne connaissance du Code du Travail et des autres législations (fiscales, associations, ONG, etc.) ;
- Avoir des capacités de synthèse et d'analyse comparative de situations parfois fort différentes.

##### Langues

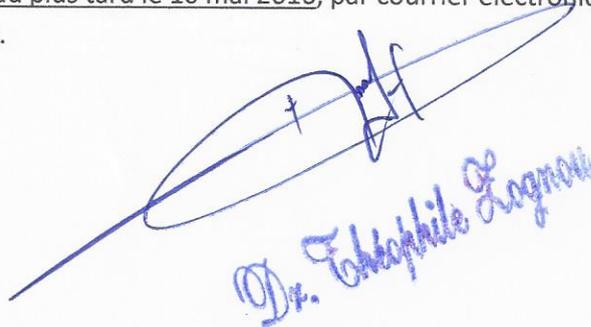
- Maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais.

#### VI. Candidature

Les consultants intéressés sont invités à envoyer :

- a. Une offre technique détaillée reprenant :
  - i. Une lettre de motivation ;
  - ii. Le curriculum vitae de l'Expert détaillant son expérience dans les domaines pertinents suscités ;
  - iii. Des commentaires sur les TdRs et une approche de travail préconisée (méthodes, organisation, chronogramme...).
- b. Une offre financière détaillée.

Les offres doivent être envoyées au plus tard le 10 mai 2016, par courrier électronique à l'adresse suivante : [secretariatftns@fondationtns.org](mailto:secretariatftns@fondationtns.org).

  
Dr. Eshophile Rognon

